



Près de 8 milliards d'euros dans les gammes d'épargne salariale labellisées par les syndicats

Dans un contexte de crise, et au milieu des incertitudes actuelles qui démontrent le bien fondé des nécessaires précautions d'investissement, les salariés font de plus en plus confiance aux syndicats pour leur épargne salariale (Participation, Intéressement...) en choisissant les placements socialement responsables -ISR- labellisés par les syndicats. En effet, au 30 juin 2011, les 13 gammes d'épargne salariale labellisées par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES), qui regroupe la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, et la CGT, ont bondi de 130% en six mois pour atteindre 7,716 milliards d'euros. Cette épargne représente désormais environ 15% de l'épargne salariale diversifiée (hors actionnariat salarié).

Avec ces Fonds, le CIES veut donner le plus de garanties possibles aux salariés quant à la gestion et à l'utilisation de leur épargne, tout en cherchant à utiliser celle-ci pour un développement durable favorable à l'emploi. Orienter dans ce sens, le plus rapidement possible, la majorité de l'épargne salariale est plus que jamais l'ambition du CIES.

Paris le 26 août 2011

Quatre des cinq confédérations syndicales représentatives, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT ont créé le 29 janvier 2002 le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) pour développer en commun des solutions pratiques au service des salariés, afin que ceux-ci maîtrisent leur épargne salariale dans des conditions optimales de sécurité et de justice